

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: UN1173 Acétate d'éthyle AGR, ACS, ISO, Ph.Eur.
Nom chimique	: acétate d'éthyle
Nom IUPAC	: ethyl acetate
N° Index	: 607-022-00-5
N° CE	: 205-500-4
N° CAS	: 141-78-6
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119475103-46
Code du produit	: ETAC-0IA
Formule brute	: CH <sub>3</sub> COOC <sub>2</sub> H <sub>5</sub>

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : utilisation en laboratoire

**1.2.2. Utilisations déconseillées**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

labbox labware s.l.  
Migjorn, 1  
Boîte postale Barcelona (SPAIN)  
08338 Premia de Dalt – SPAIN  
ES  
T +34 937 07 79 70 - F +34 937 909 532  
[info@labbox.com](mailto:info@labbox.com) - [www.labbox.com](http://www.labbox.com)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : +34 937 077 970 (For technical information\_Office Hours) In case of medical emergency phone 112 or to your local emergency number.

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475	+33 1 40 05 48 48	

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Liquides inflammables, catégorie 2	H225
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques	H336

Full text of H and EUH statements: see section 16

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'informations complémentaires disponibles

# UN1173 Acétate d'éthyle AGR, ACS, ISO, Ph.Eur.

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence (CLP) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.  
— Ne pas fumer.  
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Phrases EUH :

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

Nom	Identificateur de produit	%
Acétate d'éthyle	N° CAS: 141-78-6 N° CE: 205-500-4 N° Index: 607-022-00-5 N° REACH: 01-2119475103-46	≥ 100

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires. Peut causer des maux de tête, des nausées et une irritation du système respiratoire. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Gerçures de la peau.

# UN1173 Acétate d'éthyle AGR, ACS, ISO, Ph.Eur.

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.  
Symptômes/effets après ingestion : L'ingestion peut provoquer nausées et vomissements.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : de la poudre ABC.  
Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.  
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Évacuer la zone.  
Instructions de lutte contre l'incendie : Évacuer la zone. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les gaz. Ne pas respirer les vapeurs. Ventiler la zone de déversement.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.  
Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Recueillir le produit répandu. Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et pelleter dans un conteneur pour élimination.  
Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Ne pas respirer les vapeurs.  
Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

# UN1173 Acétate d'éthyle AGR, ACS, ISO, Ph.Eur.

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Conditions de stockage	: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Produits incompatibles	: Agent oxydant. agents réducteurs. Acides forts. Bases fortes.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: Stocker dans un récipient fermé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

UN1173 Acétate d'éthyle AGR, ACS, ISO, Ph.Eur. (141-78-6)	
<b>UE - Indicative Occupational Exposure Limit (IOEL)</b>	
Nom local	Ethyl acetate
IOEL TWA	734 mg/m <sup>3</sup>
IOEL TWA [ppm]	200 ppm
IOEL STEL	1468 mg/m <sup>3</sup>
IOEL STEL [ppm]	400 ppm
<b>France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acétate d'éthyle
VME (OEL TWA)	1400 mg/m <sup>3</sup>
VME (OEL TWA) [ppm]	400 ppm
Remarque	Valeurs recommandées/admises
<b>Allemagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)</b>	
Nom local	Ethylacetat
AGW (OEL TWA) [1]	1500 mg/m <sup>3</sup>
AGW (OEL TWA) [2]	400 ppm
Remarque	DFG,Y
<b>Portugal - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetato de etilo
OEL TWA [ppm]	400 ppm
<b>Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetato de etilo
VLA-ED (OEL TWA) [1]	1460 mg/m <sup>3</sup>
VLA-ED (OEL TWA) [2]	400 ppm
<b>Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Ethyl acetate
WEL TWA [2]	200 ppm
WEL STEL (ppm)	400 ppm

# UN1173 Acétate d'éthyle AGR, ACS, ISO, Ph.Eur.

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.4. DNEL et PNEC

UN1173 Acétate d'éthyle AGR, ACS, ISO, Ph.Eur. (141-78-6)	
<b>DNEL/DMEL (Travailleurs)</b>	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	1468 mg/m <sup>3</sup>
Aiguë - effets locaux, inhalation	1468 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	63 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	734 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets locaux, inhalation	734 mg/m <sup>3</sup>
<b>DNEL/DMEL (Population générale)</b>	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	734 mg/m <sup>3</sup>
Aiguë - effets locaux, inhalation	734 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, orale	4,5 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	367 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	37 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	367 mg/m <sup>3</sup>
<b>PNEC (Eau)</b>	
PNEC aqua (eau douce)	0,24 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,024 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	1,65 mg/l
<b>PNEC (Sédiments)</b>	
PNEC sédiments (eau douce)	1,15 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,115 mg/kg poids sec
<b>PNEC (Sol)</b>	
PNEC sol	0,148 mg/kg poids sec
<b>PNEC (Orale)</b>	
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	0,2 g/kg food
<b>PNEC (STP)</b>	
PNEC station d'épuration	650 mg/l

### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

EN 374.

# UN1173 Acétate d'éthyle AGR, ACS, ISO, Ph.Eur.

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

##### Protection des mains:

des gants de protection

Autres protecteurs de la peau		
Vêtements de protection - sélection du matériau		
Condition	Matériau	Norme
Excellente résistance:	Caoutchouc butyle	

#### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

##### Protection des voies respiratoires:

Porter un masque approprié

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

##### Autres informations:

La présente fiche de données de sécurité correspond aux conditions spécifiques ayant justifié l'enregistrement de la substance conformément à l'article 17 ou 18 du règlement REACH. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Apparence	: Liquide.
Masse moléculaire	: 88,11 g/mol
Odeur	: Fruitée.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: -83,6 °C Atm. press.: 1 atm Decomposition: 'no' Sublimation: 'no'
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: 77,1 °C Atm. press.: 101,325 kPa Decomposition: 'no'
Inflammabilité	: Pas disponible
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	: 2,2 vol %
Limite supérieure d'explosion	: 11,5 vol %
Point d'éclair	: -4 °C Atm. press.: 1 atm
Température d'auto-inflammation	: 427 °C (1013 hPa)
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: 0,489 mm <sup>2</sup> /s 25 °C
Viscosité, dynamique	: 0,451 mPa·s Temp.: '20°C' Parameter: 'dynamic viscosity (in mPa s)'
Solubilité	: Modérément soluble dans l'eau. Soluble dans l'éthanol. Soluble dans l'acétone. Soluble dans le chloroforme. Soluble dans le diméthylsulfoxyde. Soluble dans les huiles/grasses. Eau: 8 g/100ml 25 °C
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible

# UN1173 Acétate d'éthyle AGR, ACS, ISO, Ph.Eur.

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: 0,68 25 °C
Pression de vapeur	: 108,78 hPa (22 °C)
Pression de vapeur à 50 °C	: Pas disponible
Pression critique	: 38500 hPa
Masse volumique	: 900 kg/m <sup>3</sup> (20 °C)
Densité relative	: 0,9 (20 °C)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 3
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: 1,2
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

## 9.2. Autres informations

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Energie minimale d'ignition	: 0,46 mJ
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: 2,4
Conductivité	: 46000 pS/m 25 °C
Teneur en COV	: 100 %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.2. Stabilité chimique

Instable.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire. Eau, humidité. Contact avec l'air.

### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Dégagement de vapeurs toxiques.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

UN1173 Acétate d'éthyle AGR, ACS, ISO, Ph.Eur. (141-78-6)	
DL50 orale rat	6100 mg/kg
DL50 orale	4934 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée lapin	> 20000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Animal sex: male
CL50 inhalation rat (mg/l)	58

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
--------------------------------------	--------------

# UN1173 Acétate d'éthyle AGR, ACS, ISO, Ph.Eur.

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé

### UN1173 Acétate d'éthyle AGR, ACS, ISO, Ph.Eur. (141-78-6)

LOAEL (oral, rat, 90 jours)	3600 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EPA OTS 795.2600 (Subchronic Oral Toxicity Test)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	900 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EPA OTS 795.2600 (Subchronic Oral Toxicity Test)

Danger par aspiration : Non classé

### UN1173 Acétate d'éthyle AGR, ACS, ISO, Ph.Eur. (141-78-6)

Viscosité, cinématique	0,489 mm <sup>2</sup> /s 25 °C
------------------------	--------------------------------

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

### UN1173 Acétate d'éthyle AGR, ACS, ISO, Ph.Eur. (141-78-6)

CL50 - Poisson [1]	230 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas
EC50 - Daphnia [1]	164 mg/dm <sup>3</sup>
NOEC (chronique)	2,4 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

### 12.2. Persistance et dégradabilité

### UN1173 Acétate d'éthyle AGR, ACS, ISO, Ph.Eur. (141-78-6)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,293 g O <sub>2</sub> /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,69 g O <sub>2</sub> /g substance
DThO	1,82 g O <sub>2</sub> /g substance

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### UN1173 Acétate d'éthyle AGR, ACS, ISO, Ph.Eur. (141-78-6)

BCF - Fish [1]	30
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,68 25 °C
Potentiel de bioaccumulation	Basse.

# UN1173 Acétate d'éthyle AGR, ACS, ISO, Ph.Eur.

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### UN1173 Acétate d'éthyle AGR, ACS, ISO, Ph.Eur. (141-78-6)

Tension superficielle	0,024 N/m
-----------------------	-----------

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Doit subir un traitement spécial pour satisfaire aux règlements locaux.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus 07 01 04* - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR)	: UN 1173
N° ONU (IMDG)	: UN 1173
N° ONU (IATA)	: UN 1173
N° ONU (ADN)	: UN 1173
N° ONU (RID)	: UN 1173

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: ACÉTATE D'ÉTHYLE
Désignation officielle de transport (IMDG)	: ACÉTATE D'ÉTHYLE
Désignation officielle de transport (IATA)	: Ethyl acetate
Désignation officielle de transport (ADN)	: ACÉTATE D'ÉTHYLE
Désignation officielle de transport (RID)	: ACÉTATE D'ÉTHYLE
Description document de transport (ADR)	: UN 1173 ACÉTATE D'ÉTHYLE, 3, II, (D/E)
Description document de transport (IMDG)	: UN 1173 ACÉTATE D'ÉTHYLE, 3, II (-4°C c.c.)
Description document de transport (IATA)	: UN 1173 Ethyl acetate, 3, II
Description document de transport (ADN)	: UN 1173 ACÉTATE D'ÉTHYLE, 3, II
Description document de transport (RID)	: UN 1173 ACÉTATE D'ÉTHYLE, 3, II

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 3
Étiquettes de danger (ADR)	: 3
	:



# UN1173 Acétate d'éthyle AGR, ACS, ISO, Ph.Eur.

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 3  
Étiquettes de danger (IMDG) : 3  
:



### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 3  
Étiquettes de danger (IATA) : 3  
:



### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 3  
Étiquettes de danger (ADN) : 3  
:



### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 3  
Étiquettes de danger (RID) : 3  
:



## 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II  
Groupe d'emballage (IMDG) : II  
Groupe d'emballage (IATA) : II  
Groupe d'emballage (ADN) : II  
Groupe d'emballage (RID) : II

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1  
Quantités limitées (ADR) : 1I  
Quantités exceptées (ADR) : E2  
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC02, R001  
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19  
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T4  
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1  
Code-citerne (ADR) : LGBF  
Véhicule pour le transport en citerne : FL

# UN1173 Acétate d'éthyle AGR, ACS, ISO, Ph.Eur.

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Catégorie de transport (ADR) : 2  
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2, S20  
Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 33  
Panneaux oranges :



Code de restriction en tunnels (ADR) : D/E  
Code EAC : •3YE

### Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : 1 L  
Quantités exceptées (IMDG) : E2  
Instructions d'emballage (IMDG) : P001  
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC02  
Instructions pour citernes (IMDG) : T4  
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP1  
N° FS (Feu) : F-E  
N° FS (Déversement) : S-D  
Catégorie de chargement (IMDG) : B  
Point d'éclair (IMDG) : -4°C c.c.  
Propriétés et observations (IMDG) : Colourless liquid with a fragrant odour. Flashpoint: -4°C c.c. Explosive limits: 2.18% to 11.5% Immiscible with water.

### Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E2  
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y341  
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 1L  
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 353  
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 5L  
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 364  
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 60L  
Code ERG (IATA) : 3L

### Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : F1  
Quantités limitées (ADN) : 1 L  
Quantités exceptées (ADN) : E2  
Transport admis (ADN) : T  
Équipement exigé (ADN) : PP, EX, A  
Ventilation (ADN) : VE01  
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 1

### Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : F1  
Quantités limitées (RID) : 1L  
Quantités exceptées (RID) : E2  
Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC02, R001  
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP19  
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T4  
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP1  
Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : LGBF  
Catégorie de transport (RID) : 2

# UN1173 Acétate d'éthyle AGR, ACS, ISO, Ph.Eur.

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Colis express (RID) : CE7  
Numéro d'identification du danger (RID) : 33

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

###### Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)

Code de référence	Applicable sur
3.	UN1173 Acétate d'éthyle AGR, ACS, ISO, Ph.Eur.
3(a)	UN1173 Acétate d'éthyle AGR, ACS, ISO, Ph.Eur.
3(b)	UN1173 Acétate d'éthyle AGR, ACS, ISO, Ph.Eur.
40.	UN1173 Acétate d'éthyle AGR, ACS, ISO, Ph.Eur.

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

UN1173 Acétate d'éthyle AGR, ACS, ISO, Ph.Eur. n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

##### Liste candidate REACH (SVHC)

UN1173 Acétate d'éthyle AGR, ACS, ISO, Ph.Eur. n'est pas sur la liste Candidate REACH

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

UN1173 Acétate d'éthyle AGR, ACS, ISO, Ph.Eur. n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

UN1173 Acétate d'éthyle AGR, ACS, ISO, Ph.Eur. n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

##### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ethyl acetate is not subject to REGULATION (EU) No 1005/2009 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 16 September 2009 on substances that deplete the ozone layer.

##### Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : 100 %

##### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

##### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

# UN1173 Acétate d'éthyle AGR, ACS, ISO, Ph.Eur.

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### 15.1.2. Directives nationales

#### France

Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde

#### Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 2; N° ID 95).

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV)

#### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée

SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruuchtbaarheid : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : La substance n'est pas listée

#### Danemark

Remarques concernant la classification : Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte intégral des phrases H et EUH:

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.